

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

**Votants :**

**CCHT :** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

**CCCB :** Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

**CCVA :** Robert SABATIER

**Absente ayant donné pouvoir :** Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 19/03/2019*

*Membres présents : 27*

*Pouvoir : 1*

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 19/121**

**Objet : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour le projet de création d'un « Guide du Routard »**

Le Président demande à Thierry SAVIGNY, premier Vice-Président, de présenter cette action.

Thierry SAVIGNY rappelle qu'il a été proposé la mutualisation d'un « Guide du Routard » avec les 5 GAL participant à la coopération « pépites du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes ». Cette édition permettra, par l'entrée vignoble, de promouvoir tout le territoire de chaque GAL, de référencer plus d'informations et de le mettre à disposition du public sur un territoire plus étendu (distribution effectuée par tous les OT des 5 GAL), ainsi que de négocier une baisse du coût de la prestation. Elle permettra de proposer aux touristes des itinéraires oenotouristiques méconnus et de les fidéliser en les faisant circuler sur les cinq territoires coopérants.

Les premiers échanges ont eu lieu avec le « Guide du Routard » et une réunion de travail devrait être fixée d'ici le mois de mai. Le montant maximal de cette opération est estimé à 51 000,00 € TTC pour notre participation. L'autofinancement maximal restant à charge est estimé à 20 % du coût de cette prestation.

Il est proposé au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader (mesure 19.3).

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 - Déposer des demandes d'aides au taux le plus haut au titre du projet de création d'un guide du routard année 2019 auprès du dispositif Leader (mesure 19.3),
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019  
Au registre sont les signatures